Saint-Pierre, le 1^{er} septembre 2016

Réunion de l'observatoire des prix, des marges et des revenus OPMR

ૹૹૹૹૹ

5 juillet 2016

Le 5 juillet 2016 à 14 h 30 s'est tenue, dans les locaux de la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon, une réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus, sous la présidence de Monsieur Gilles Bizeul, président de l'Observatoire.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Henri Jean, préfet de Saint-Pierre et Miguelon ;
- Monsieur Afif Lazrak, secrétaire général de la préfecture ;
- Monsieur Stéphane Claireaux, député de l'archipel;
- Monsieur Martin Detcheverry, adjoint au maire de Saint-Pierre ;
- Monsieur Xavier Bowring, président de la CACIMA;
- Monsieur Marcel-Christophe Dagort, gérant de société;
- Monsieur Alain Beaupertuis, gérant de société ;
- Monsieur Gilles Marchal, directeur des finances publiques ;
- Monsieur Aurélien Père, représentant l'IEDOM;
- Monsieur Olivier Dumas, représentant la collectivité territoriale ;
- Madame Françoise Chrétien, directrice de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population;
- Monsieur Maximilien Coustaut, directeur adjoint de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population;
- Monsieur Guillaume-Arnaud Grasset, chef du pôle C de la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Madame Ludivine Quédinet, chef du bureau de l'environnement et du cadre de vie de la préfecture;
- Madame Jessica Autin, bureau de l'environnement et du cadre de vie de la préfecture.

Etaient absents excusés:

- Monsieur Jean de Lizarraga, maire de la commune de Miquelon-Langlade ;
- Monsieur Roger Hélène, président de la FEA-BTP;
- Monsieur Xavier Landry, président de l'UPASC.

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue au nouveau président de l'OPMR, Monsieur Gilles Bizeul, qui souligne le travail accompli par son prédécesseur, Monsieur François David.

Désignation d'un vice-président (article D. 910-1 C du code du commerce)

Le président de l'OPMR, propose aux membres de reporter à la fin de l'année ce point de l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Actualisation du panier des 38 articles

Après avoir rappelé les différentes méthodes utilisées pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC), Ludivine Quédinet évoque les chiffres du premier trimestre 2016 (- 0,76 % pour l'indice d'ensemble).

Puis Guillaume-Arnaud Grasset du pôle C de la DCSTEP synthétise les relevés de prix des 38 articles effectués au mois de juin. Une hausse de + 0,34% du prix moyen du chariot est constatée par rapport à mars 2016.

Il indique que ces chiffres reflètent plus la perception que la réalité des prix et que ce relevé comporte un nombre important de produits manquants.

Selon M. Beaupertuis, un aménagement de la liste semble nécessaire. En effet, les habitudes d'achat des consommateurs évoluent avec le temps et certains produits ou conditionnements figurant dans la liste des 38 articles sont obsolètes.

Maximilien Coustaut précise toutefois qu'il est primordial que cette liste soit stabilisée si l'on veut pouvoir effectuer des comparaisons. Il est possible de la modifier mais il ne faudra pas que des modifications interviennent chaque année.

Les membres de l'Observatoire s'accordent pour dire qu'il est nécessaire d'actualiser la liste.

Il est proposé aux membres, et notamment aux professionnels de la distribution, MM. Beaupertuis et Dagort, qui sont au contact direct des consommateurs, de faire remonter leurs propositions au pôle C. L'objectif est de pouvoir présenter une liste rénovée lors d'une prochaine réunion de l'Observatoire.

Le débat s'oriente ensuite sur la pertinence de communiquer au sujet du panier des 38 articles. Un consensus se dégage sur le fait qu'il est nécessaire de ne pas perdre le consommateur avec des données partielles qui différent de celles globales de l'IPC, au risque d'introduire de la confusion. Par conséquent, il est décidé que les travaux resteront pour le moment diffusés aux membres de l'OPMR uniquement.

Concernant le bouclier qualité-prix (BQP), le ressenti des membres est une inadaptation du dispositif aux problématiques locales. Le commerçant de Miquelon ayant adhéré au BQP « allégé » n'a pas fourni les données au pôle C. Celui-ci va reprendre contact avec lui.

Le centre commercial Marcel Dagort donne quant à lui un retour régulier mais note qu'il n'y a pas un engouement particulier pour les produits concernés. Aucune baisse des ventes n'est bien entendu à constater mais il n'y a pas eu d'explosion des ventes.

Il est ajouté que les produits locaux, même quand le tarif est plus élevé, sont les premiers produits vendus et qu'il n'y a pas assez de volume pour répondre à la demande.

Les personnalités qualifiées et le député de l'archipel évoquent la problématique des délais pour les franchises de droits de douanes. Selon eux, un délai minimum de séjour au Canada serait nécessaire pour pouvoir prétendre bénéficier de cette franchise.

Il est souligné que le paiement des droits à l'importation dès réception de la marchandise (même sur les invendus) engendre des problématiques de trésorerie pour les commerçants locaux.

Collecte des données portant sur le niveau et la structure des coûts de passages portuaires (article L. 910-1 F du code du commerce)

Le président précise qu'il s'agit d'une obligation de l'OPMR de publier des informations sur les coûts de passages portuaires.

Toutefois, il est mentionné qu'à ce jour aucun autre observatoire n'a encore publié ce type de données. L'OPMR de La Réunion est néanmoins le plus avancé (aide d'un Cabinet).

L'archipel ne se sent pas très concerné par cette problématique. Le président se rapprochera de la DGOM pour obtenir plus de précisions sur leurs attentes.

Monsieur le secrétaire général ajoute que de nombreux éléments ont été fournis à la mission d'expertise portuaire qui a eu lieu en juin.

Problématique relative aux dépenses de chauffage

L'intention est de définir un objectif précis avant de mener ce type d'enquête. M. Martin Detcheverry ajoute qu'il faut réussir à identifier les attentes du consommateur. Il propose de suivre le coût de l'énergie, de le comparer (conversion kWh). Ce suivi pourrait servir de base et être utile dans quelques années après la mise en place du réseau de chaleur par exemple.

A noter que les prix, dans les deux cas (chauffage au fioul et à l'électricité), sont fixés par l'Etat.

Maximilien Coustaut ajoute que l'étude des consommations semble nécessaire. En effet, plus les ménages sont défavorisés, plus leurs dépenses en énergie risquent d'être importantes (mauvaise isolation). Il serait donc utile de mobiliser les dispositifs pour limiter les consommations d'énergie.

M. Detcheverry et le pôle C vont se concerter pour affiner le périmètre de l'étude qui pourrait être élargi à la problématique énergétique. Une présentation en sera faite lors de la prochaine réunion de l'Observatoire.

Nouveau thème d'étude

Il est ensuite proposé d'effectuer une étude sur les dépenses d'habillement, poste de dépenses important dans le budget des familles de l'archipel. Le montant des dépenses, le niveau des prix et des marges sur une sélection d'articles pourraient être comparés entre la métropole, l'archipel et les provinces proches du Canada. Chacun des membres de l'Observatoire est invité a fait part de ses propositions au président et au pôle C pour restitution lors de la prochaine réunion.

Questions diverses

Aucun autre sujet ne souhaite être évoqué par les membres de l'Observatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le président lève la séance à 16 H 15 après avoir remercié les membres pour leur participation.

Le président de l'observatoire des prix, des marges et des revenus,

Gilles BIZEUL